Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 056-200043123-20260424-2026DC056-DE

Communauté de communes
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 24 AVRIL 2026

N° 2026DC/056 – Feuillet 1

Date de convocation : 17 avril 2026

Membres en exercice : 54	Présents : 43	Votants : 51

Mission locale - Désignation des représentants de la Communauté de Communes

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre avril à neuf heures trente, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, Espace les Chênes à CRAC'H.

Etaient présents : Bernard BARON, Sandrine CADORET, Stéphanie CATEL, Jean Luc CHIFFOLEAU, Sandrine COFFIN, Erwan DELSAUT, Stéphanie DOYEN, Roland GASTINE, Corentin GUENNEC, Patrick GUERIN, Morgane GUERLAIS GOUAS, Elodie GUYOMARD, Christelle JAFFRE DANET, Yvan JOLIVEL-ROBERT, Alexandre LANOË, Caroline LE BARON, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Philippe LE FUR, Sylvie LE GALLIOTTE-LE BOZEC, Yann LE GALLO, Patrick LE PICHON, Philippe LE RAY, Patricia LE VIGOUROUX, Jean-Yves MAHEO, Chantal MAHIEUX, Jean-Maurice MAJOU, Stéphane MATRON, Françoise NAEL, Maryannick NEUDER-ROSSIGNOL, Yves NORMAND, François POMMOIS, Aurélie QUEIJO, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Emmanuelle SAMSON, Katia SCULO, François SERMIER, Catherine TOUBLANT, Franck VALLEIN, Bertrand VERGNE.

Absents ayant donné pouvoir : Katia BONNEC à Pascal LE CALVE, Hervé CAGNARD à Roland GASTINE, Jean-Pierre KERBART à Fabrice ROBELET, Marjorie LE BARON-RACHEL à Aurélie RIO, Christian LE DREAN à Sylvie LE GALLIOTTE-LE BOZEC, Patrick LE ROUX à Philippe LE RAY, Claire MASSON à Dominique RIGUIDEL, Pascale SALINAS à Stéphanie DOYEN.

Absents excusés : Alain BENSOUSSAN, Mickael LE GLOANIC, Guénola QUILLAY.

Mme Guénola QUILLAY étant sortie.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

La Mission Locale du Pays d'Auray est une association loi 1901. Elle exerce une mission du service public de l'emploi et entretient des relations privilégiées avec Pôle emploi dans le cadre d'un partenariat renforcé. Elle s'appuie sur des dispositifs mis en place par l'État et les collectivités territoriales pour favoriser l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 25 ans révolus.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 056-200043123-20260424-2026DC056-DE

La Mission Locale du pays d'Auray appartient à un réseau déployé sur tout le territoire national. Elle participe ainsi à la mise en œuvre de la politique sociale à destination des jeunes.

Les statuts de l'Association prévoient qu'il appartient au Conseil communautaire de désigner 24 représentants à l'assemblée générale de l'association.

Le Conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à scrutin secret.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-21 par renvoi de l'article L. 5211-1 ;

Vu les statuts de l'association Mission Locale ;

Après avoir entendu le rapport de M. le Président ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire DECIDE :
- de ne pas procéder au vote à scrutin secret ;
- de désigner pour siéger au sein de l'assemblée générale de la Mission locale les représentants suivants :

Commune	Représentant désigné
AURAY	NAËL Françoise
BELZ	KERARON Marine
BREC'H	MAHIEUX Chantal
CAMORS	SIMON Nadine
CARNAC	SCULO Katia
CRAC'H	LE BOULER Sébastien
ERDEVEN	FOLGALVEZ Erwan
ETEL	LAMER Anne-Hélène
HOEDIC	CHERON Béatrice
HOUAT	LE BERRE Claudine
LA TRINITE SUR MER	DE SALINS Pascale
LANDAUL	ALLANIC Jean-Pierre
LANDEVANT	PUREN Isabelle
LOCMARIAQUER	PIERINI Anne
LOCOAL-MENDON	HONORE Fanny
PLOEMEL	CARRER Marie
PLOUHARNEL	DELSAUT Erwan
PLUMERGAT	BOTTA Marie-Laurence
PLUNERET	NEUDER- ROSSIGNOL Maryannick
PLUVIGNER	LE BARON-RACHEL Marjorie
QUIBERON	POUILLET Christine
SAINT PHILIBERT	JOUNOT Noémie
SAINT PIERRE QUIBERON	SERMIER François
SAINTE ANNE D'AURAY	LE FRAPPER Maria

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 056-200043123-20260424-2026DC056-DE

- d'autoriser M. le Président à signer tout document y afférent.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié électroniquement le : – 4 MAI 2026

Le secrétaire de séance,

Ronan LE DELEZIR

Le Président,

AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

Philippe LE RAY

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)